



Syndicat **Force Ouvrière FINANCES**
Section locale **FO FINANCES62**
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ” Bertolt Brecht

CHSCT du 6 juillet 2015

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Depuis une dizaine d'années, les politiques successives d'austérité conduisent à une dégradation constante des conditions de vie au travail des agents des finances publiques.

La DGFIP fournit année après année son contingent de suppressions d'emplois et de réduction budgétaire générateur de souffrance au travail et parfois d'actes suicidaires de la part du collègue en extrême détresse.

FO DGFIP rappelle ici avec sa Confédération sa revendication de reconnaissance de l'épuisement professionnel dit « Burn Out » comme maladie professionnelle.

Aux suppressions d'emplois viennent s'ajouter les conséquences des politiques d'austérité et leurs déclinaisons menées par le Directeur Général et ses Directeurs locaux, qui poursuivent leurs projets issus de la démarche stratégique et de la réforme territoriale, accentuant s'il en était besoin le caractère anxiogène du contexte actuel.

Si l'on ajoute à ce contexte une réduction sans précédent des promotions internes n'épargnant aucune catégorie et aucun grade, c'est bien la reconnaissance de la technicité et de la qualification des agents qui est ainsi brutalement remis en cause marquant la fin de leurs espoirs d'évolutions de carrières.

Il découle donc de cette situation un profond mal être de tous les agents de la DGFIP. Depuis plusieurs années, les discours des Ministres sont pourtant tous très volontaristes mais il ne se dégage toujours pas d'engagements concrets sur les moyens et la dégradation des conditions de vie au travail des agents ne fait qu'empirer.

Quant aux mesures censées améliorer les conditions de travail, TBVS, EDD, DUERP, PAP, observatoire interne IPSOS... elles ne sont en fait que des outils de recensement du mal être plutôt que de réelles réponses apportées aux agents.

Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat
1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'Etat
1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

Au plan local, **FO- FINANCES 62** vous rappelle les obligations réglementaires qui incombent à votre direction sur les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail afin que cette instance puisse travailler dans le cadre fixé par les engagements ministériels.

FO- FINANCES 62 rappelle ici que les dispositions du règlement intérieur qui fixent les principes de fonctionnement de l'instance CHS-CT, doivent s'appliquer notamment en ce qui concerne les délais de transmission des documents de travail.

Concernant les conditions de travail, **FO- FINANCES 62** vous rappelle qu'il appartient à la DGFIP de doter chaque agent du matériel nécessaire à l'exercice de ses fonctions. Pourvoir à une dotation suffisante de **chaise de bureau** est de votre responsabilité. Chaque agent doit pouvoir disposer d'une chaise de bureau en état de fonctionnement. Dans ce contexte de dégradation des conditions de vie au travail, il est inadmissible d'ajouter encore de l'inconfort au quotidien.

Concernant les projets de réorganisations et de restructuration en cours, **FO- FINANCES 62** s'étonne de l'absence de communication au CHSCT ! Alors que les réorganisations et les fermetures de services se multiplient dans notre département, nous rappelons aujourd'hui que le CHSCT doit être saisi de ces sujets le plus en amont possible. Nous rappelons également qu'à cette occasion, les **fiches d'impact** doivent être communiquées aux membres du CHSCT. L'objectif de ces fiches est d'analyser objectivement les conséquences des projets au niveau des conditions de travail des agents, ces fiches sont donc un outil tout indiqué au regard duquel le CHSCT pourra rendre un avis plus éclairé.

Concernant le cambriolage qui a eu lieu dans la Trésorerie de Beuvry dans la nuit de jeudi à vendredi, **FO FINANCES** rappelle que le CHSCT doit être **immédiatement** informé de tels événements. Il s'agit de situations particulièrement sensibles dans lesquelles le CHSCT doit pouvoir jouer tout son rôle. Il est regrettable que ce soit un membre du CHSCT qui ait averti la secrétaire animatrice et pas la Direction pourtant sur place. Inversement, et à de nombreuses reprises, les organisations syndicales informent immédiatement la Direction de telles situations.

En conclusion, **FO FINANCES** dénonce à nouveau l'intolérable situation où désormais les agents portent sur eux moralement et physiquement, les conséquences des politiques dogmatiques de réduction des emplois publics.

Pour FO FINANCES, la seule et véritable solution réside dans la mise à disposition des moyens humains et budgétaires suffisants pour accomplir sereinement nos missions de service public.

Les élus **FO FINANCES 62** :

Titulaires

Delphine MORTELETTE et Jacques REGNIER

Suppléants

Laurence DIDAUX et Hervé FALSCHOWSKI